parce qu'elle rend le plus grand service aux populations sur lesquelles son école va rayonner. Une création de ce genre a trop d'importance, pour que nous ne nous fesions pas un devoir de la signaler.

L'agriculture est pour nous une nécessité ; c'est aussi le moyen le plus sûr que nous possédions d'arriver à la prospérité comme peuple. Nous ne manquons certes pas d'espace pour nous y livrer: à quelques pas de nos grands centres de population, se développent d'immenses domaines, qui n'attendent que la charrue pour rendre au centuple les semences qu'on leur aura confiées. Comment donc se fait-il qu'un grand nombre ait jusqu'ici préféré à des richesses aussi faciles à acquérir, l'exploitation d'industries peu rétributives ou l'exercice de professions appelées libérales, mais qui sont bien loin aujourd'hui de l'être ? De fatals préjugés, une répugnance mal placée, en ont détourné des intelligences qui eussent été fécondes, mais qui sont restées stériles dans le milieu social où elles se sont volontairement placées. N'est-il donc pas temps encore que la science, qui se perd sans fruit dans les villes, s'en retourne aux champs où elle trouvera à s'utiliser avec profit, pour peu qu'elle se donne la peine du travail ?

C'est le 9 septembre dernier qu'a été solennellement béni, par Mgr. l'Evêque de Tloa, l'édifice destiné à l'éducation de nos jeunes cultivateurs. Tous les citoyens qui habitent Ste. Anne assistaient à la fête. Au sortir de la messe, célébrée par Monseigneur, le Révérend M. E. Quertier prononça un discours où il fit ressortir la noblesse du travail et de la carrière agricoles, appelant en outre, avec raison, l'agriculture le plus utile de tous les arts. Celui que fit ensuite M. Chapais, représentant au Parlement le comté de Kamouraska, eut pour but de démontrer les avantages de la nouvelle institution. Le nom du fondateur du collége de Ste. Anne et celui de ses directeurs, furent signalés à la reconnaissance publique par ces deux orateurs, qui voulurent faire connaître que l'établissement de cette école d'agriculture était dû aux sacrifices et au zèle de ces hommes de bien. La mémoire de M. Painchaud doit en effet grandir avec l'institution qu'il a formée et dont les développements étaient renfermés en germe dans la pensée première. Quant à M. Pilote, son zèle ne saurait trouver de plus bel éloge que les succès même dont il est couronné.

Nous reproduisons du *Courrier du Canada*, l'annonce suivante qu'il a publiée sur le même sujet.

"Pour être admis les aspirants doivent avoir au moins 16 ans, savoir lire et écrire correctement le français, et connaître les quatre première règles de l'arithmétique. On exigera rigoureusement les meilleurs témoignages sur la moralité et le bon caractère. Tous sans distinction de fortune ou de famille, prendront part au travaux de la ferme dans la mesure de leur force. Pour le moment aucun uniforme n'est prescrit. On désire cependant que les élèves aient une redingote noire les jours de dimanche et de fête. Ils devront avoir des habits pour les travaux de la culture. Ils coucheront dans un dortoir commun sous la surveillance d'un maître ; mais ils prendront leur repas dans le voisinage de l'école, dans des maisons approuvées du directeur. Ils fourniront eux-mêmes tous leurs frais de pension et d'entretien.

ENSEIGNEMENT.—La durée des études est de deux ans, pourvu qu'en entrant les élèves soient assez instruits ; autrement ils devront s'attendre à une troisième année d'études.

L'enseignement sera théorique et appliqué. Une exploitation rurale de 140 arpents est annexée à l'école pour l'enseignement pratique. L'instruction théorique comprendra, outre l'instruction religieuse, la grammaire française, l'écriture et le calcul, des notions d'arpentage, de géographie, d'histoire du Canada, des principes généraux de culture, de botanique usuelle, de physique et de chimie agricoles, d'art vétérinaire, la culture des arbres fruitiers et l'horticulture, la comptabilité agricole, et généralement tout ce qui peut servir à la bonne direction d'une ferme.

En dehors de l'assolement ordinaire, un champ d'une étendue suffisante sera exclusivement consacré aux expériences nouvelles de culture, aux essais d'instruments ou d'acclimatation de nouvelles plantes utiles. Ce sera un *champ d'études*, une petite ferme expérimentale où l'on tâchera de constater par des expériences diverses de nouveaux faits agricoles ayant quelqu'importance pour notre pays.

Prix et mode de payement : £6 par année payables d'avance, moitié en entrant, et le reste au 1er Janvier. Un semestre commencé est dû tout entier même en cas de sortie avant la fin de l'année. Cette somme est pour l'instruction, le droit à la bibliothèque l'usage des outils et instruments et le lit complet, excepté les draps.

Les livres, le papier et autres articles de bureau seront fournis sur la demande des parents au prix des mêmes objets chez les marchands de Québec.

Le blanchissage, le raccomodage, les draps, les serviettes et autres articles de toilette sont à la charge des parents comme la pension.

Le public est bien informé que cette école d'agriculture, quoique sous le contrôle de la Corporation du Collége, ne se fera pas dans le Collége, que c'est une œuvre à part, qu'aucun élève du Collége ne s'y rendra pour y recevoir des leçons d'agriculture, et que le directeur et les professeurs seront exclusivement occupés dans cet établissement : de sorte que le cours d'études classiques complet ne sera en rien altéré par cette nouvelle institution et qu'il restera comme auparavant de 9 à 10 années."

---

## Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

TORONTO, 14 avril 1859.

A L'HONORABLE SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

*Monsieur,*—J'ai l'honneur de vous soumettre mon quatrième rapport annuel sur l'état de l'instruction publique dans le Bas-Canada.

J'ai fait, dans mes deux derniers rapports, toutes les suggestions que j'ai cru utile de faire dans le but de perfectionner notre système d'instruction publique, de manière à ne laisser à nos enfants rien à envier à ceux d'aucune autre contrée. J'ai insisté autant qu'il était en moi sur l'urgence des mesures que j'ai cru devoir recommander ; et comme il serait inutile de répéter dans ce rapport les faits et les arguments que j'ai fait valoir à l'appui de mes suggestions, je me contenterai d'ajouter que l'expérience de l'année qui vient de s'écouler n'a pu que confirmer les opinions que j'ai déjà émises et ne peut que m'engager à persister dans les recommandations que j'ai déjà faites.

L'année scolaire ne se terminant qu'en juillet, il m'est impossible de présenter avec ce rapport ceux de MM. les directeurs des écoles normales pour l'année commencée le 15 septembre 1858. Les rapports sur ces institutions, pour l'année 1857-58, font partie de l'appendice de l'année 1857 ; il ne me reste qu'à vous dire que leur succès, dans le cours de cette année, s'est parfaitement continué.

L'école normale Jacques-Cartier, à la rentrée des classes, avait 50 élèves, tous élèves instituteurs, le département des élèves institutrices n'étant pas encore organisé. D'après l'état des comptes de cette institution au 31 décembre dernier, elle avait à son crédit une balance de £2240. Cette somme, ajoutée à ce qui pourra être économisé d'ici à la fin de l'année et à la part qu'elle pourra réclamer dans l'augmentation de la subvention que j'ai recommandée, me permettra, je l'espère, de procurer bientôt au district de Montréal des avantages semblables à ceux que possède aujourd'hui le district de Québec sous ce rapport.

L'école normale McGill avait, à la rentrée des classes, 71 élèves institutrices et 6 élèves instituteurs. Le nombre des élèves des écoles modèles annexes est de 300, et une école de petits enfants sur le plan des salles d'asile, qui a été dernièrement ajoutée, a déjà 120 élèves. Un édifice a été élevé pour cette dernière école avec le produit des revenus des écoles modèles. L'école normale McGill, au 31 décembre dernier, avait encore en mains une balance de $546:46.